



LA CGT, PREMIÈRE ORGANISATION REPRÉSENTATIVE DANS LE SPECTACLE VIVANT !

Tous les quatre ans, la Direction général du travail (DGT) est amenée à se prononcer sur le caractère « représentatif » des organisations syndicales au niveau interprofessionnel et au niveau des branches professionnelles et sur leurs poids respectifs en matière de négociation collective.

Dans le secteur du spectacle vivant comme dans tous les autres, les salarié.e.s sont régulièrement appelé.e.s à voter pour leurs représentants, que ce soit au sein des entreprises où il existe des élus du personnel ou par le biais du scrutin dit des " très petites entreprises " (TPE). Les résultats de ces scrutins, agrégés au niveau national permettent de savoir quels sont les syndicats qui peuvent se prévaloir du soutien des salariés et ainsi donnent le poids de chaque organisation dans la négociation au sein des conventions collectives.

Sur la base des résultats des élections qui ont eu lieu sur la période 2017-2020, la DGT a publié le 13 novembre dernier les arrêtés de représentativité dans les branches des entreprises artistiques et culturelles (Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles CCNEAC - IDCC 1285) et des entreprises du secteur privé du spectacle vivant (Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant CCNSVP - IDCC 3090).

Alors même que la participation à ces scrutins marque un recul par rapport au cycle 2013-2017 (-3,61 points pour la CCNEAC et - 2,61 points pour la CCNSVP), nous pouvons nous réjouir de progresser dans ces branches en nombre de voix (+1,1% dans la CCNEAC et +40,30 % dans la CCNSVP). Cette forte progression de la CGT s'explique notamment par l'augmentation sensible du nombre de voix obtenue en sa faveur dans le secteur privé du spectacle vivant à l'occasion des élections TPE.

Les salariés du secteur ont une nouvelle fois conforté la CGT en tant que première organisation représentative dans le spectacle vivant avec un poids établi de 77,19% dans la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles et de 71,14% dans la Convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant. Cette situation place la CGT en position de responsabilité vis-à-vis des artistes, techniciens, personnels techniques, administratifs et d'accueil du secteur. En détenant un poids de plus de 50% des voix, elle a la capacité de signer seule un accord collectif côté organisation syndicale. Elle est également l'unique organisation à pouvoir s'opposer à des accords collectifs dans ces branches.

L'Etat devra prendre en compte la légitimité renforcée de notre organisation lorsqu'il s'agit de désigner des représentants dans nos instances de dialogue social (Conseil national des professions du spectacle - CNPS et Comité régional des professions du spectacle - COREPS) ou dans les établissements publics dans lesquels la CGT est amenée à siéger (le Centre national de la musique - CNM). Nous publierons les résultats de représentativité sur l'ensemble des champs.

Nous remercions les salariés pour avoir renouvelé leur confiance envers la CGT bien que l'on ne puisse se satisfaire du faible taux de participation qui marque l'ensemble de ce cycle électoral au niveau national.

La situation sanitaire actuelle nous inquiète au plus haut point avec le déferlement d'annulations de spectacles. Cette situation appelle une réponse rapide du Gouvernement pour maintenir l'ensemble des droits sociaux et agir en faveur de l'emploi. C'est une nécessité absolue pour les intermittents du spectacle comme pour les artistes auteurs.

De même le décrochage des salaires dans le spectacle vivant sur les 5 dernières années est, au regard de l'inflation actuelle, devenu totalement insoutenable et indéfendable. La CGT devra peser de tout son poids pour obtenir une augmentation juste de nos salaires et ainsi rétablir nos niveaux de vie. Car nous voulons vivre dignement de nos métiers !

Mais n'oublions pas, la CGT spectacle repose essentiellement sur les militant.e.s issu.e.s de nos professions. Plus nous nous organisons et fédérons, plus nous établissons le rapport de force pour gagner de nouveaux droits !

La CGT est ce que vous en ferez. Rejoignez-nous !

Paris, le 16/12/2021

